

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 9 (1895)

Artikel: Un écusson neuchâtelois aux salles de croisades de Versailles

Autor: Junod, Emmanuel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

UN ÉCUSSON NEUCHATELOIS

Aux Salles des Croisades de Versailles



Il est des jours où l'on est las de Paris, du boulevard et de la tour Eiffel, de la civilisation et de ses merveilles, de l'électricité et de ses applications. On est saturé du présent et l'on sent le besoin de se retremper dans le passé pour rajeunir ses illusions. Dans ces heures désenchantées, où le souvenir des choses défuntes vous assiège, il est un remède à la portée de tout Parisien, c'est de se rendre à Versailles et de faire une promenade à travers les salles du château. Rien de plus magique et de plus évocateur que cette suite de tableaux représentant

les grandes pages de l'histoire de France. Les boulevardiers, les blasés ont beau sourire, l'âme populaire prend un plaisir infini à ces évocations des scènes marquantes de l'Histoire. Dans son calme et majestueux oubli Versailles possède des trésors de poésie et d'émotion, dans son paysage d'une auguste beauté, elle recèle une vertu d'apaisement bien faite pour réconcilier avec le passé.

Arrêtons-nous quelques instants dans ces merveilleuses *Salles des Croisades*, illuminées d'une gloire pure et pieuse, aux plafonds constellés d'armoiries, devant les armes d'un des nôtres, *François d'Asnens* (Delley), inscrit comme originaire du comté de Neuchâtel. Ce fut un jeune Neuchâtelois, flâneur et fureteur incorrigible, qui découvrit dans une de ses promenades historiques l'identité des deux armoiries, ignorée, semble-t-il, jusqu'alors.

Les Salles des Croisades se trouvent situées dans l'aile ouest du palais, on y parvient par l'imposante galerie des statues. Dans la première salle en entrant, on voit à sa gauche, formant un seul panneau, deux armoiries peintes sur la boiserie de la paroi; celle de dessous représente l'écusson de *François d'Asnens (Delley)*; *d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à deux notices d'or, brochantes sur le tout*. La date de 1219 surmonte l'armoirie et le nom du croisé est inscrit dans une banderolle placée sous l'écu. (A. de Mandrot, *Armoirial historique de Neuchâtel*, p. 5). Les armoiries de dessus sont celles de Raymond de Roquefeuil.

Nulle place ne pouvait être mieux choisie que cet endroit privilégié, dans cette salle où l'on remarque entre autres le vivant et rutilant tableau du grand peintre belge Louis Gallait: Baudouin I^{er}, comte de Flandre, couronné empereur de Constantinople (1204) ainsi que d'autres toiles représentant la bataille d'Ascalon, l'entrée de Philippe-Auguste et de Henri II à Gisors, le traité entre les Vénitiens et les croisés dans l'église de Saint-Marc. Au-dessus de la porte d'entrée de la dite salle, sculptées en bois de chêne resplendissent les armoiries de Guy de Lusignan et de l'empereur Baudouin, faisant vis-à-vis aux armoiries d'André de Hongrie et de Robert de France. C'est donc en impériale compagnie que se trouve cet écu originairement suisse, car la famille d'Asnens est devenue française vers le milieu du XVII^e siècle et porte maintenant les titres d'Asnens de Delley de Blancmesnil.

Quelques mots d'abord sur l'origine des Salles des Croisades. Ce fut Louis-Philippe, le roi-bourgeois, comme on l'a souvent appelé, qui eut la chevaleresque et généreuse idée de consacrer aux souvenirs des gloires nationales le magnifique palais de Versailles, dès lors sans emploi. L'arrière-petit-fils de St-Louis, bien qu'il eut arboré le drapeau tricolore ne pouvait oublier les fleurs de lys de son ancêtre, ni les idéales chevauchées en Terre-Sainte. Une commission spécialement chargée de vérifier les titres des croisés fut nommée, c'est ainsi que les familles dont le nom et les armes se trouvent placés dans les Salles des Croisades ont dû faire preuve de titres sérieux et authentiques. La question de savoir si une famille est vraiment du sang des chevaliers figurant aux Croisades peut rarement être tranchée d'une manière absolue et présente souvent de l'incertitude, parce que la preuve de la filiation authentique à partir du croisé ou d'un parent consanguin du croisé ne saurait être faite sauf pour quatre ou cinq maisons peut-être. On a dû donc admettre que lorsque le nom du croisé était porté par une famille noble originaire de la même contrée, il ne pouvait subsister de doutes sur l'ascendance ou la parenté. Nul n'ignore que dans toutes les généalogies remontant un peu haut, il y a toujours des lacunes.

Le titre d'admission de François d'Asnens (Delley) est le suivant: Cet écuyer avait pris la croix avec une foule de chevaliers allemands qui partirent en 1217 pour la Terre-Sainte sous la conduite de Léopold, duc d'Autriche, de Louis, duc de Bavière et d'André, roi de Hongrie, qui fut un des principaux promoteurs de cette croisade. François d'Asnens mourut devant Damiette, au mois d'août 1219. On voit par un titre de la collection Courtois, qu'il avait contracté une dette à l'acquittement de laquelle il engage tous ses parents par un acte de dernière volonté, qu'il écrivit et scella le prêtre qui l'assistait à ses derniers moments. Le sceau de ce prêtre subsiste encore. Il est en cire verte et

représente un personnage en pied, vêtu d'un manteau et tenant en main les insignes de sa dignité ecclésiastique.

Nous allons dans ces notes relever quelques-uns des actes où figurent le nom de *Asnens*, un des plus vieux noms de la Suisse romande avec d'autres éteints, disparus tels que les de Grandson, de Cormondresche, de Granges, de Vauxtravers, de Prapion, d'Estavayer, sans parler des ensevelis sous une roture moderne, dont le nom même a changé.

Nous constatons en effet l'existence de la famille d'*Asnens* déjà au XII^e siècle. Aux premières pages des *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* de Matile, c'est-à-dire parmi les premières chartes reproduites l'on trouve (Mat. *Mon.*, p. 11, titre XV) un acte par lequel Ulrich, seigneur d'Arconcié, confirme, ainsi que Berthe, sa femme, la donation faite par Rodolphe, son père et Guillaume de Glane, son oncle maternel, au monastère et à l'église d'Hauterive, donation dont une partie était prise sur la seigneurie de Neuchâtel. Parmi les témoins d'Ulrich figure Cono de Stavaiel (Estavayer); parmi ceux de l'épouse d'Ulrich, *Gislamarus de Asnens*: « *Testes sunt Haymo de Marsens, Gislamarus de Asnens, Guibertus de Rivorio, Otto de Paterniaco* ». Cet acte est de l'an 1149. Cette charte atteste donc l'existence de la famille d'*Asnens* dès le premier quart du XII^e siècle; car pour être témoin *Gislamarus d'Asnens* devait avoir âge d'homme.

A ce moment l'Europe est toute aux Croisades et nos contrées ne résistent point à l'élan religieux et guerrier qui entraîne tant de chevaliers vers les rivages de la Terre-Sainte. Preuve en est Ulrich III, de Neuchâtel, que nous venons de citer à l'instant; « il fut, dit Frédéric de Chambrier, un de ces nombreux seigneurs qui, entraînés par l'éloquence irrésistible de Saint-Bernard, prirent la croix en 1147 et partirent pour la Terre-Sainte à la suite de l'empereur et du roi de France ». (Fréd. de Chambrier. *Hist. de Neuchâtel et Valangin*, p. 12).

Nous trouvons à plusieurs reprises le nom d'*Asnens* cité dans des actes importants du XIII^e siècle soit dans les *Monuments de l'Histoire de Neuchâtel* de Matile, soit dans le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, avec une orthographe parfois différente (de Agnens, Dasnens, de Asnens, de Asneins), mais ceci a peu d'importance dans ces temps reculés où rien n'est aussi capricieux que l'orthographe.

Dans une charte de 1215 (Matile, *Mon.*, page 59, titre LXV) réglant le partage que font entre eux de leurs ministériaux, Berthold, évêque de Lausanne, Ulrich, son frère, et Berthold, leur neveu, tous les trois seigneurs de Neuchâtel, nous trouvons mentionnés dans la part attribuée à Berthold le neveu: « *Juliana de Asnens cum pueris suis, Clemencia, soror ejus, Agnes etiam soror ejus, cum pueris suis* ». Nous pouvons conclure de ce passage que la famille d'*Asnens* devait être assez nombreuse à cette époque, puisque trois femmes ou veuves de nobles portaient ce nom. Il était alors d'usage de désigner les femmes par leur nom de baptême joint au nom du fief de leur mari. Nous pouvons aussi les considérer comme filles d'un seigneur de *Asnens* et figurant sous le nom de leur père. Mais dans les deux hypothèses un fait ressort clairement, c'est qu'au commencement du XIII^e siècle la famille d'*Asnens* était nombreuse et ses alliances recherchées, puisqu'il existait trois sœurs ayant épousé chacune un noble de ce nom, mariage dont deux d'entre elles

eurent plusieurs enfants, ou qu'il existait trois sœurs, filles d'un noble de ce nom.

A la même page des Monuments de Matile, dans la charte suivante (Matile, *Mon.*, p. 59, titre LXVI) nous lisons que L...., évêque de Sion, fait savoir que Conon, chevalier de Rarogne en Valais, voulant se croiser, avait fait entrer comme converse sa fille dans l'abbaye de St-Jean et avait donné à ce monastère ce qu'il possédait en champs, prés et forêts à Nugerol et Cressier. Cet acte est de 1217, l'année même de la croisade à laquelle prit part François d'Asnens, ce qui nous prouve que cette expédition recruta bien des seigneurs du pays roman.

Dans une charte de 1268 (Matile, *Mon.*, p. 139, titre CLXIX) figurent comme témoins : *Pierre de Asnens* et son fils *Hermann de Asnens* : « *et dominum Petrum de Asnens militem.... et Hermannum filium dicti Petri militis de Assnens tempore prefati prioris Reinaldi..... et prefatus Petrus Miles de Assnens...* »

Nous en tirons la conséquence suivante, c'est que Pierre de Asnens, père d'un fils qui pouvait agir dans un acte, devait avoir en 1268, quarante ou cinquante ans, ce qui donnerait pour l'époque de sa naissance l'an 1228 ou 1218. Si ce Pierre de Asnens est le même que celui signalé dans une reconnaissance faite au chapitre de Lausanne, en 1239, par un *Petrus de Asnens Miles* (chevalier) (*Cartulaire de Lausanne*, p. 347) et l'on n'en peut douter, il devait avoir en 1268, soixante ou même soixante-dix ans, ce qui ferait remonter sa naissance à 1208, ou même 1198. Nous pouvons donc le considérer comme un frère ou cousin des trois sœurs citées plus haut.

Hermann d'Assnens, dont nous venons de parler, est cité dans un différend survenu à Bevaix entre le couvent et les trois seigneurs qui en avaient l'avocatie comme descendants de Rodolphe son fondateur ; ces trois seigneurs étaient Jacques d'Estavayer, Jacques de Colombier, et Hermann d'Assnens (Fréd. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 44).

Le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, rédigé par le prévôt Conon d'Estavayer (1228-1242) fournit sept personnages du nom d'Asnens. Dans ce cartulaire qui relate tout ce qui concerne le chapitre de Lausanne pendant une période de 27 ans (1215-1242) nous trouvons ce nom mentionné aux pages suivantes (nous reproduisons scrupuleusement, avec les lettres majuscules et minuscules, l'orthographe ainsi que la ponctuation que donne ce cartulaire) :

P. 158, « *Reinaldus dasnens*, témoin avec R d'estavaiel » (cet acte est mentionné comme ayant eu lieu en 1224) ;

P. 325, « *ugoni de asneins* ; » (Acte de 1215) ; « *ad feodum de asniens*. »

P. 346, à l'article du fief d'Asnens on lit : « *Ea tenet. heres. p. de asnens.... et heres josfredi de Asnens. s. ugo de prapium et fratres suj de conductis....* » ;

P. 347, « *Willermus de asnens*, et heres iofridi » ; puis : « *Aymo de asnens domicellus* ».

Des chartes des XII^e et XIII^e siècles, ci-dessus citées, ressortent deux points importants : d'abord que la famille d'Asnens existait antérieurement à la croisade de 1217, à laquelle prit part François d'Asnens (Delley), puisqu'elle était contemporaine de cette croisade, noble et nombreuse à cette époque. De plus par le rapprochement fréquent de

certains noms dans des actes importants (de Neuchâtel, d'Estavayer, de Prapion, etc.) d'avec ceux de d'Asnens nous pouvons conclure qu'elle avait d'étrôites relations, de vassalité, de parenté peut-être, avec les dites familles, relations qui s'expliqueraient par le voisinage des fiefs.

Nous venons de voir différents membres de la famille d'Asnens appelés *miles, domicellus*. Le titre de *miles*, chevalier, était porté en pays roman, par une classe assez nombreuse de gentilshommes de petite noblesse, tandis que celui de *dominus*, sire ou seigneur, ne se donnait qu'aux chefs des grandes familles féodales comme les de Neuchâtel, d'Estavayer, de Gruyères, de Montfaucon, de Faucigny et quelques autres relevant directement des empereurs d'Allemagne. Quant au titre de *domicellus*, il désigne les petits feudataires ou donzels ; on donnait aussi le même nom aux fils des nobles qualifiés damoiseaux jusqu'à ce qu'ils eussent été armés chevaliers. (F. de Gingins. *Préface du Cartulaire de Lausanne*, pages XXII et XXIII).

Au commencement du XIII^e siècle, ainsi que l'attestent plusieurs documents, l'élan pour la croisade ne s'était point encore ralenti dans nos contrées, et c'était un honneur et un devoir pour une famille noble et nombreuse d'avoir un de ses membres enrôlé pour la guerre sainte. L'appel enflammé d'Innocent III qui entraînait vers la Terre Sainte en 1217 André, roi de Hongrie, Léopold, duc d'Autriche, Louis I^r, duc de Bavière et nombre de seigneurs allemands, ne devait point rester sans écho dans la Bourgogne helvétique, fief d'empire. Plusieurs chevaliers prirent la croix, parmi eux François d'Asnens ; l'évêque de Lausanne lui-même, Berthold, fils du comte Ulrich de Neuchâtel, s'était croisé en 1217, et faisait ses préparatifs de guerre lorsqu'il mourut subitement en 1220, le jour même fixé pour son départ (*Cartulaire de Lausanne*, p. 46-47). L'histoire nous a rapporté ce que fut cette croisade dont l'événement saillant fut le siège meurtrier de Damiette et qui eut un dénouement si déplorable en 1221. Après ces échecs successifs il fallait la foi d'un Saint-Louis pour continuer ces téméraires expéditions si pleines d'enthousiasme chrétien au début.

Si l'on est peu d'accord sur les avantages et l'influence des Croisades, à bien des points de vue, n'oublions pas cependant que l'héraldique lui doit beaucoup. En effet, pour se reconnaître dans la foule énorme des guerriers, les chevaliers ont pris des signes distinctifs ; ils avaient l'habitude déjà de faire peindre un ornement sur leur bouclier. Pendant les croisades l'ornement est devenu une marque de famille qui depuis lors n'a plus changé. De là le système d'*armoiries* plus tard appelé blason. Il est né en Orient, comme le prouvent les noms orientaux dont il fait usage : *gueules* (rouge) est un mot arabe (de *gûl*, rosé) ; *azur* (bleu) un mot persan ; *sinople* (vert) un mot grec ; les pièces d'or s'appellent *bezants* (pièces d'or byzantines), la croix du blason est une croix grecque (Lavisse et Rambaud, Tome II, p. 347 ; et Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 312-325).

La famille d'Asnens possédait dès le XIII^e siècle la châtellenie de Delley près de Portalban et prit exclusivement plus tard le nom de cette châtellenie, ainsi qu'en témoignent plusieurs actes du XIV^e siècle. C'est vers 1268 que les d'Asnens, devenus seigneurs de Delley réunissent les deux noms dans leur titre pour ne garder bientôt que celui de Delley, châtellenie où ils conservèrent, de père en fils, leurs droits sei-

gneuriaux, jusqu'au commencement du XVII^e siècle, époque de leur passage en France.

Citons entr'autres parmi les actes du XIV^e siècle que nous fournit le recueil des *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* une charte du 23 Mars 1342 (Matile, *Mon.* p. 497-502, titre CCCXLIII) dans laquelle Guillaume co-seigneur d'Etavayer vend à Louis, comte et seigneur de Neuchâtel, divers hommes et droits qu'il reprend de lui en fief. Dans l'énumération des vassaux sont compris à propos de la seigneurie de Delley, les enfants et les héritiers de feu *Hermann d'Agnens*, chevalier : « *Apud Deler in que territorii et finagiis dictorum locorum liberi et heredes quondam domini Heremanni de Agnens militis.* »

Dans un acte du 2 avril 1343 (Matile, *Mon.* p. 545, titre CCCCLXX), où Louis, comte et seigneur de Neuchâtel promet de relever de tout dommage Gérard de Disy, chevalier, qui l'avait cautionné auprès de Guillaume, co-seigneur d'Estavayer, pour le prix de vingt livres assignées en Vuilly, sont encore mentionnés les enfants de feu seigneur *Hermann de Agnens*, chevaliers, pour le fief de *Deler* qu'ils tiennent et doivent tenir de Guillaume d'Estavayer : « *Item de feudo quod ab ipso Guillelmo tenent et tenere debent liberi quondam domini Heremanni de Agnens, milites sito in villa, territorio et finagio de Deler et de homagio quod pro dicto feudo debetur.* » Remarquons qu'ici les enfants d'*Hermann d'Agnens* sont qualifiés *milites*.

Nous ne suivrons pas la famille d'Asnens dans ses évolutions successives depuis ces temps féodaux si lointains (voir *Archives de la noblesse de France*, tome VIII. *Généalogie de Delley d'Asnens*, par Lainé, 1843. *Nobiliaire militaire suisse*, t. I, p. 309 et suiv., in-8^e, Bâle 1787. *Généalogie de la maison d'Agnens de Delley et des branches de Blanchemesnil, d'Aschères et d'Avaize*, par M. l'abbé Girard, de Fribourg), cette étude sortant du cadre modeste que nous lui avons assigné, et ces notes n'ayant d'autre but que d'ajouter un nom de plus à la liste des vaillants et pieux croisés du pays roman, aux Ebald et Guillaume de Grandson, aux Henri de Granges, Guillaume de Willens, Ulrich de Neuchâtel, Albert d'Espindes et à tant d'autres qui dorment depuis des siècles leur glorieux sommeil.

O lion d'or armé et lampassé de gueules, sur fond d'azur, au milieu des splendeurs du palais de Versailles, dans cette salle consacrée aux plus pures gloires de la chevalerie, évoquez l'antique foi et bravoure de la petite terre romande ; o lion d'or sur fond d'azur, emblème d'un pauvre et pieux chevalier mort en Terre-Sainte, rappelez à nos oubliées mémoires l'idéal et la foi des temps passés.

Emmanuel JUNOD.

Un modèle de lambrequins.

(Avec Planche.)

Nos lecteurs qui s'occupent spécialement de la pratique du blason, c'est-à-dire ceux qui, non contents d'en étudier la science, s'adonnent au dessin ou à la peinture et aiment par conséquent à rencontrer de bons modèles, nous sauront gré de la planche que nous leur donnons aujourd'hui et qui les intéressera à plus d'un point de vue.